



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°25

► **Le nouveau conseil municipal a pris ses marques et voici la composition des commissions pour ce nouveau mandat :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Jacques DE LEMPS, Chantal DUCREUX ZERR, Arnaud JAROS

COMMISSION FINANCES - ECONOMIE : Jacques DE LEMPS, Chantal DUCREUX ZERR, Arnaud JAROS, Michel MARTIN, Jérôme MERIEUX, , Nelly BOURZAY, Julien CHARNAY

COMMISSION VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - ASSAINISSEMENT : Michel MARTIN, José HERNANDEZ, Fabrice FAYOLLE, Marie Jo LIGOUT, Marlène VIALLY

COMMISSION FLEURISSEMENT : Claude DUFOUR, Michel SEYTRE, Marie Jo LIGOUT, Régine FROGET, Sandrine GRANGE

COMMISSION SPORT - FESTIVITES - JEUNES : Arnaud JAROS, Sandrine GRANGE, Nelly BOURZAY, Fabrice FAYOLLE

COMMISSION ECOLE, TRANSPORT SCOLAIRE, CANTINE : Nelly BOURZAY, Sandrine GRANGE, Arnaud JAROS, Chantal DUCREUX ZERR, Marlène VIALLY

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL : Chantal DUCREUX ZERR, Julien CHARNAY, Nelly BOURZAY, Marlène VIALLY

COMMISSION OFFICE DE TOURISME : Michel SEYTRE, Claude DUFOUR, Chantal DUCREUX ZERR, Marie Jo LIGOUT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Jacques DELEMPES, Régine FROGET, Michel SEYTRE, Arnaud JAROS, Fabrice FAYOLLE, Jérôme MERIEUX *Membres extérieurs CCAS :* Marie Alice MAGAT, Catherine PONCET, Priscilla CEYSSON, Bernard DUCREUX, Gérard LIGOUT

► Appel au bénévolat pour les nouveaux rythmes scolaires :

Nous avons commencé à poser les bases de l'organisation des rythmes scolaires. Si l'effectif à la rentrée prochaine est de 60 enfants à l'école de Cottance, nous aurons **besoin de 4 personnes bénévoles par jour donc 16 personnes par semaine** pour encadrer le temps d'accueil périscolaire de 13h30 à 14h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les personnes intéressées sont invitées à une réunion d'information / concertation :

LE MERCREDI 14 MAI à 20H30 à la salle d'association de la cure

► TL7 : Emission sur Cottance : Une équipe de TL7 (télévision locale) a réalisé un reportage sur notre commune, il sera diffusé la semaine du 28 avril au 02 mai dans l'émission "bienvenue chez nous" en séquences de 6mn tous les jours de la semaine à 19h et en rediffusions le lendemain à 6h55, 11h30, 13h 15h55, puis l'ensemble des séquences (20mn) le samedi à 17 et 19h et le dimanche 11h15, 14h45, 21h.



► Aide mémoire :

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 :

Elle se déroulera le **jeudi 8 mai** à partir de 11 h. Défilé avec l'Etoile Forézienne, dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur à la salle d'animation.

Fête des classe en « 4 » le Samedi 17 Mai 2014 :

Le défilé prendra son départ à 11h avec l'Etoile Forézienne. Un vin d'honneur au environ de 12h30 sera servi dans la cour de l'école.

Fête des mères Dimanche 25 Mai 2014 :

LE CCAS invite toutes les mamans de la commune à venir

prendre un petit déjeuner convivial le jour de la fête des mères de 9h à 11h à la salle associative de la cure



► Avis : Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 2 au 9 mai
En cas de besoin, vous pouvez contacter le maire au 06 07 87 18 68

► Arrêté municipal pour le brûlage des déchets verts dans le village :

Nous avons évoqué à plusieurs reprises dans les précédentes éditions du Petit Cottançois, le problème du brûlage des déchets verts ou autres dans le bourg.

Il s'agissait de faire écho à des nuisances provoquées par la fumée et les odeurs de jour et parfois même de nuit, de faire appel au civisme et au respect de chacun suite à des plaintes recueillies en Mairie.

Nous vous rappelons que cette pratique est interdite par la loi et passible d'une amende infligée directement par la gendarmerie.

C'est également la raison pour laquelle la communauté de Commune a réalisé la construction d'une plateforme « déchets verts » GRATUITE à la déchetterie du Roule. Chaque propriétaire particulier doit prendre en charge ses propres déchets végétaux. Cette directive du Préfet de la Région Rhône Alpes sera relayée par un arrêté municipal interdisant le brûlage des déchets verts à l'intérieur de la zone constructible de la commune définie par la carte communale (voir plan ci-joint) et à une distance minimum de 100m des habitations en dehors de cette zone.

Nous comptons sur votre compréhension.

L'équipe municipale